

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
04 MARS 2016
Bureau du Courrier N°1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize le dix-huit du mois de FEVRIER à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 12 Février 2016, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Paul DAVIN, M. Jean-Yves GARNIER, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARIILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à Mme Florence MILLON, M. Philippe GONDRE ayant donné pouvoir à M. Paul DAVIN, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK et M. Carmine ROGAZZO ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

Etait absente et excusée : Mme Marie-Andrée FESTA.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

COTISATION 2015/2016 VVF VILLAGES

Le maire donne lecture à l'assemblée du courrier de VVF Villages concernant la cotisation 2015/2016 suite à l'adoption des nouveaux statuts de VVF Villages.

Il est prévu que les membres personnes morales doivent verser une cotisation de cent euros pour 2015/2016.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL accepte de verser une cotisation à VVF Villages au titre de 2015/2016 d'un montant de cent euros.

Ainsi fait et délibéré le 18 Février 2016

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK



Membres en exercice :	19
Membres présents :	14
représentés	4
Pour :	18
Abstention :	0
Contre :	0